

Comment fonctionne le processus d'examen du GIEC?

Le GIEC s'engage à établir des rapports qui répondent aux plus hauts critères d'excellence scientifique, d'impartialité et de clarté. L'examen en plusieurs phases constitue un élément essentiel du processus, qui permet d'assurer une évaluation complète, objective et transparente de l'état actuel des connaissances scientifiques en matière de changement climatique¹. Les **examineurs** et les gouvernements sont invités, lors des différentes phases du processus, à formuler des observations sur l'évaluation scientifique, technique et socio-économique ainsi que sur l'impartialité des projets de texte. Des centaines d'examineurs prennent part au processus d'examen, en analysant le degré d'exactitude et d'exhaustivité du contenu scientifique des projets de texte.

Les rapports d'évaluation et les rapports spéciaux sont élaborés par des équipes d'auteurs et d'éditeurs-réviseurs chargés des différents chapitres. (Voir la **fiche d'information sur le GIEC – Comment le GIEC sélectionne-t-il ses auteurs?**) Les éditeurs-réviseurs s'assurent que toutes les observations importantes reçues au cours du processus d'examen ont bien été prises en compte par les équipes d'auteurs et veillent à ce que les rapports reflètent adéquatement les réelles différences de points de vue constatées dans la littérature scientifique.

Les auteurs rédigent la première version d'un rapport en s'appuyant sur des textes à caractère scientifique, technique et socio-économique parus dans des revues scientifiques et d'autres publications pertinentes. (Voir la **fiche d'information sur le GIEC – Sur quels documents le GIEC se fonde-t-il?**) Ce premier projet de texte est ensuite examiné par des experts. Tout expert intéressé est invité à soumettre des observations. Les groupes de travail, les membres des équipes d'auteurs, les gouvernements, les organisations ayant le statut d'observateur auprès du GIEC et d'autres organismes peuvent encourager des experts à s'inscrire en tant qu'examineurs, l'essentiel étant d'assurer une représentation aussi large que possible des diverses régions du monde, des points de vue et des différents domaines de compétence. Pour tout rapport d'évaluation, des experts ont pu s'inscrire en tant qu'examineurs en attestant eux-mêmes de leurs compétences particulières.

Une fois la première version du rapport examinée par les experts, les équipes d'auteurs établissent une seconde version en tenant compte des observations reçues. La première version du résumé à l'intention des décideurs est également mise au point. Ces deux versions sont soumises à un examen simultané par les experts et les gouvernements. Les experts qui se sont inscrits pour l'examen du premier projet de texte sont automatiquement inscrits pour cette seconde phase d'examen, à laquelle peuvent s'inscrire d'autres experts.

Les équipes d'auteurs établissent les versions définitives du rapport intégral et du résumé à l'intention des décideurs en tenant compte des observations reçues. La version finale du rapport est distribuée aux gouvernements pour une dernière série d'observations écrites sur le résumé avant que les gouvernements ne se réunissent en session plénière pour approuver le résumé ligne par ligne et accepter le rapport principal. (Voir la **fiche d'information sur le GIEC – Comment le GIEC approuve-t-il les rapports?**)

Les auteurs tiennent compte de toutes les observations sur les projets de texte soumises dans le cadre de ce processus d'examen et les réponses écrites à ces observations sont publiées ultérieurement.

¹ Le processus d'examen décrit aux sections aux paragraphes 4.2, 4.3.4, 4.4 et 4.6 de l'**Appendice A des Principes régissant les travaux du GIEC, qui porte sur les procédures à suivre pour l'élaboration, l'examen, l'acceptation, l'adoption, l'approbation et la publication des rapports du GIEC** (https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/09/ipcc-principles-appendix-a-final_fr.pdf).

Comment fonctionne le processus d'examen du GIEC?

Des procédures particulières sont suivies pour l'examen du rapport de synthèse et du résumé à l'intention des décideurs correspondant, lesquels font l'objet d'une seule phase d'examen simultané par les experts et les gouvernements. Après révision, le rapport de synthèse et le résumé sont envoyés aux gouvernements et aux organisations ayant le statut d'observateur auprès du GIEC pour examen avant que les gouvernements ne se réunissent en session plénière pour approuver le résumé et adopter le rapport de synthèse.

Au cours du processus d'examen, l'accès aux projets de texte n'est accordé qu'aux examinateurs inscrits en tant que tels, à condition que les projets de texte ne soient pas cités, reproduits ou diffusés. Ces derniers ne sont pas rendus publics tant que le document définitif n'a pas été approuvé, étant donné qu'ils ne sont encore que des projets et qu'ils ne répondent peut-être pas encore aux critères du GIEC en termes de qualité et d'exactitude. Les projets de texte sont inévitablement modifiés en fonction des observations reçues et des résultats de l'analyse de la littérature la plus récente. Le GIEC fixe des dates limites pour la prise en compte de la littérature destinée à être publiée dans des revues scientifiques, dans le cas où elle serait utilisée dans le rapport en question. Pour le sixième Rapport d'évaluation, il faut que la publication de cette littérature ait été acceptée un à trois mois environ avant l'élaboration de la version définitive du rapport. Afin de garantir la transparence du processus d'examen, les projets de texte, ainsi que toutes les observations des examinateurs et les réponses des groupes d'auteurs à ces observations, sont consultables publiquement lors de la publication des versions finales des rapports.

Nombre d'observations sur le sixième Rapport d'évaluation

	Première version	Deuxième version	Examen final par les gouvernements	Total
Group de travail I	23 462	51 387	3 158	78 007
Group de travail II	16 348	40 293	5 777	62 418
Group de travail III	21 703	32 555	4 954	59 212
Rapport de synthèse	–	6 841	–	6 841
Total				206 478

Révision janvier 2024

Pour de plus amples informations,
veuillez prendre contact avec:

Secrétariat du GIEC
s/c Organisation météorologique mondiale
7 bis, avenue de la Paix
Case postale 2300
CH-1211 Genève 2 (Suisse)

Gardons le contact

 ipcc.ch
 ipcc-sec@wmo.int
 ipcc-media@wmo.int

Suivez notre actualité

 [@ipcc_ch](https://twitter.com/ipcc_ch)
 [@ipcc](https://www.linkedin.com/company/ipcc)
 [@ipcc](https://www.facebook.com/ipcc)
 [@ipcc](https://www.instagram.com/ipcc)